

# Bac Pro Aménagements Paysagers (Bac Pro AP)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et assurer le suivi d'un chantier.
- Localiser les travaux à partir d'un plan de chantier.
- Encadrer une équipe.
- Assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert.
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de premier niveau.
- Échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Échanger avec des personnes extérieures à l'entreprise.
- S'informer sur les évolutions techniques.
- Vous aurez une réelle connaissance des végétaux d'ornement.

## Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé : entreprise de travaux paysagers, bureau d'études spécialisé en aménagements...
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être issu d'une 2<sup>nde</sup> générale et technologique, ou d'une 2<sup>nde</sup> professionnelle / ou être issu d'une classe de 1<sup>ère</sup> générale ou d'une classe de 1<sup>ère</sup> Bac Pro d'une autre spécialité / ou être titulaire d'un CAPa et disposé d'un bon dossier scolaire.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
403 214 05	31691

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

### Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

2 semaines en UFA  
2 semaines en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français / Histoire – Géographie / Documentation / Education socioculturelle
	Anglais
	EPS
	Mathématiques / Informatique / Physique – Chimie / Biologie – Ecologie
Matières professionnelles	SESG (Sciences Economiques, Sociales et de Gestion)
	Biologie – Ecologie
	STAE (Sciences et Techniques de l'Aménagement de l'Espace)
	STE (Sciences et Techniques des Equipements)
	DAO (Conception de Jardin Assisté par Ordinateur)

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde</b>			
• Français	2	Ponctuel	Ecrit
• Histoire-Géographie	1	Ponctuel	Ecrit
• Documentation / ESC	1	CCF	
<b>E2 : Langue et culture étrangère (Anglais)</b>	1	CCF	Ecrit et Oral
<b>E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques et sportives (E.P.S)</b>	1	CCF	Pratique
<b>E4 : Culture scientifique et technologique</b>			
• Mathématiques	1,5	Ponctuel	Ecrit
• Informatique	0,5	CCF	Ecrit et Pratique
• Physique-Chimie	1	CCF	Ecrit et Pratique
• Biologie - Ecologie	1	CCF	Ecrit et Pratique
<b>E5 : STAE / Biologie écologie</b>	2	Ponctuel	Ecrit
<b>E6 : SESG / STAE</b>	3	Ponctuel	Oral
<b>E7 : STAE / STE</b>	5	CCF	Ecrit et Pratique

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTSA (Production horticole, Aménagements Paysagers, Technico-commercial...).
- Certificat de Spécialisation.

### Débouchés professionnels :

- En entreprises ou collectivités, espaces verts, jardineries, pépinières... :
- Gestion d'une petite équipe
  - Ouvrier paysagiste
  - Technicien paysagiste
  - ou créer une entreprise.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 000 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
- Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 <sup>ère</sup> année	2020-2022	01/09/2020	08/07/2022
2 <sup>ème</sup> année	2020-2021	01/09/2020	09/07/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Lignes C, 2, 5, 15.
- Gare TGV Ter à proximité : gare de Chambéry – Challes les Eaux à 15 min (à pied ou en bus).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Adhérent à l'UNEP

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF..
- Plateau technique :
  - pour la reconnaissance des végétaux : présence sur le site d'un arborétum et d'une exploitation horticole
  - pour les travaux pratiques : présence d'une halle paysagère en partie couverte pour la maçonnerie paysagère ; d'un atelier pour l'entretien et les réparations de premier niveau du matériel ; de plusieurs parcs paysagers ; familiarisation avec les logiciels d'infographie.

## Coordonnées de l'UFA



**Fondation du  
BOCAGE**

Notre force, c'est vous !

Depuis 1867  
Fondation reconnue d'utilité publique  
Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard  
Formation continue pour adultes  
Actions d'enfants à caractère social  
Centres de vacances Montagne & Mer

**Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard**  
Horticulture - Paysage - Services à la personne  
De la 4ème à la Licence

### Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

340 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY  
04 79 33 44 22  
chambery@cneap.fr  
www.fondationdubocage.org

### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026